

Traction & Commercial Voyageurs

Dossier RH00292

Demande de Concertation Immédiate

Une délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue le 06 février 2017 en DCI pour échanger et connaître à quels métiers précisément s'applique la nouvelle expérimentation de la dérogation au RH00292 chez SNCF Mobilités, à savoir l'embauche de Bac+2 sur des postes attachés opérateurs (ATTOP).

Pour rappel, nous avons souligné que l'expérimentation avait été lancée en catimini, via les courriers du DRH du Groupe Public Ferroviaire en date du 13 janvier 2017.

Nous déplorons également qu'à ce jour, il n'y ait eu aucun échange formel, aucune concertation préalable entre la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives.

Au travers de cette DCI nous souhaitons également découvrir les véritables motivations de l'Entreprise.

En réponse la Direction affirme qu'elle a réalisé les constats suivants :

- ✓ difficultés de recrutement d'Agents De Conduite (ADC) et d'agents d'escale, notamment en Île de France,
- ✓ 20 % des candidats se déclarent être titulaires d'une formation d'au moins deux années après le baccalauréat pour les métiers d'agent de conduite et d'agent d'Escale Ferroviaire,
- ✓ Certains candidats de niveau Bac ont parfois des difficultés à appréhender la formation notamment ce qui concerne à la sécurité,
- ✓ pour la Traction près de 75 % des candidats recrutés ATT TS restent agents de conduite sans accéder au grade de Cadre Transport Traction,
- ✓ certaines Entreprises Ferroviaires concurrentes recrutent déjà des ADC avec des diplômes supérieurs au Bac.



Paris, février 2017



La Direction nous informe que cette expérimentation concerne environ 70 personnes pour la Traction et maximum 20 personnes pour l'Escale.

L'UNSA-Ferroviaire avertit que ce concept du dialogue social ne lui convient pas, car il n'illustre pas la volonté de l'Entreprise de mettre en œuvre un échange sincère, équilibré et responsable.

L'UNSA-Ferroviaire précise qu'une concertation préalable aurait permis d'apporter certains ajustements au dispositif expérimental. Par exemple, l'UNSA-Ferroviaire n'est pas contre le fait d'embaucher des Bac + 2 en tant qu'ATT TS, et de les mettre sur des postes ATT OP dans les premiers mois de leur cursus, dès lors qu'il n'y a pas de répercussions sensibles sur leur rémunération.

De plus, des discussions sur le chapitre « classification des métiers et rémunération » de la convention collective de branche vont bientôt débuter.

L'UNSA-Ferroviaire dénonce cette curieuse anticipation systématique de l'Entreprise sur des discussions à venir.

L'UNSA-Ferroviaire désapprouve les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle expérimentation et attend à minima un Retour d'EXpérience extrêmement détaillé :

- ✓ de ce qui a fonctionné,
- ✓ des dysfonctionnements (de façon très transparente),
- ✓ comment les bénéficiaires ont-ils vécu leur recrutement et la première année d'intégration dans l'Entreprise.

Tout ceci sans exclure un point d'étape aux alentours du second semestre 2017 et un suivi de l'évolution des parcours professionnels des personnes recrutées via ce dispositif aménagé, notamment lors des séances de travail préalables à la négociation d'éventuels accords GPEC et Formation.

Pour la délégation UNSA, la décision de poursuite et/ou d'extension de l'expérimentation doit être conditionnée à l'appréciation partagée avec les partenaires sociaux, des éléments du retour d'expérience.

